



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

THIRTEENTH YEAR

822 *th MEETING: 5 JUNE 1958*

ème SÉANCE: 5 JUIN 1958

TREIZIÈME ANNÉE

CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

Page

Provisional agenda (S/Agenda/822)	1
Statement by the President	1

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/822)	1
Déclaration du Président	1

Relevant documents not reproduced in full in the records of the meetings of the Security Council are published in quarterly supplements to the *Official Records*.

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

* *

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans les comptes rendus des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Documents officiels*.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

EIGHT HUNDRED AND TWENTY-SECOND MEETING

Held in New York on Thursday, 5 June 1958, at 3 p.m.

HUIT CENT VINGT-DEUXIÈME SÉANCE

Tenue à New-York, le jeudi 5 juin 1958, à 15 heures.

President: Mr. T. F. TSIANG (China).

Present: The representatives of the following countries : Canada, China, Colombia, France, Iraq, Japan, Panama, Sweden, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Provisional agenda (S/Agenda/822)

1. Adoption of the agenda.
2. Letter dated 22 May 1958 from the representative of Lebanon addressed to the President of the Security Council concerning "Complaint by Lebanon in respect of a situation arising from the intervention of the United Arab Republic in the internal affairs of Lebanon, the continuance of which is likely to endanger the maintenance of international peace and security" (S/4007).

Statement by the President

1. The PRESIDENT: Just before the hour of the meeting, the permanent representative of Lebanon communicated to me the fact that, since the League of Arab States is holding this very afternoon its last meeting on the question raised by Lebanon, it might be better for the Council to adjourn for another twenty-four hours. In the circumstances, it seems to me to be in everyone's interest for the Council to adjourn until tomorrow, 6 June, at 3 o'clock. Is there any objection?

2. Mr. ARAUJO (Colombia) (*translated from spanish*): Since the matter before us is so complex, I wonder if it might be possible to adjourn the meeting until next Monday, 9 June, to give us time to consult our Governments and receive instructions.

3. The PRESIDENT: Before we met here, I explored the possibility of postponing the meeting until Monday instead of tomorrow. The representative of Lebanon expressed to me the strong hope that the postponement would be only until tomorrow and not until Monday. When we meet tomorrow afternoon, probably the Council will hear, first, the presentation by the representative of Lebanon, followed by that of the

Président: M. T. F. TSIANG (Chine).

Présents: Les représentants des pays suivants: Canada, Chine, Colombie, France, Irak, Japon, Panama, Suède, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/822)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 22 mai 1958, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban, concernant la question suivante : « Plainte du Liban touchant une situation créée par l'intervention de la République arabe unie dans les affaires intérieures du Liban, et dont la prolongation est susceptible de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales » (S/4007).

Déclaration du Président

1. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Quelques instants avant la séance, le représentant permanent du Liban m'a fait savoir que la Ligue des Etats arabes tient cet après-midi même sa dernière séance consacrée à l'examen de la question soulevée par le Liban, et a fait observer que le Conseil aurait peut-être avantage à ajourner la présente réunion de 24 heures. Dans ces conditions, il me semble être de l'intérêt général de remettre la séance du Conseil à demain 6 juin, à 15 heures. Y a-t-il des objections ?

2. M. ARAUJO (Colombie) (*traduit de l'espagnol*): Étant donné le caractère extrêmement complexe de la question qui nous est soumise, j'aimerais demander s'il ne serait pas possible de remettre la séance à lundi prochain, le 9 juin, afin que les membres du Conseil puissent consulter leurs gouvernements et obtenir des instructions.

3. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Avant la séance, j'ai étudié la possibilité de remettre la séance à lundi, et non à demain. Toutefois, le représentant du Liban m'a indiqué qu'il espérait vivement que la séance ne serait renvoyée qu'à demain et non à lundi. Lorsqu'il se réunira demain après-midi, le Conseil entendra vraisemblablement, tout d'abord une déclaration du représentant du Liban, puis une déclaration

representative of the United Arab Republic. After those two statements, unless members of the Council are prepared to speak, the Council will, no doubt, adjourn until Monday. In these circumstances, does the representative of Colombia still wish to press his point?

4. Mr. ARAUJO (Colombia) (*translated from spanish*): I withdraw the motion I have just made.

5. The PRESIDENT: In that case, the Council will meet tomorrow, 6 June, at 3 p.m.

The meeting rose at 3.25 p.m.

du représentant de la République arabe unie. Après ces deux exposés, et à moins que des membres du Conseil ne soient prêts à prendre la parole, le Conseil s'adjournera sans doute à lundi. Dans ces conditions, le représentant de la Colombie insiste-t-il sur sa demande ?

4. M. ARAUJO (Colombie) [*traduit de l'espagnol*] : Je retire la requête que j'avais présentée.

5. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : Dans ce cas, le Conseil se réunira demain 6 juin, à 15 heures.

La séance est levée à 15 h. 25.